

LE MILE END POUR TOUS ET TOUTES

Dossier sur le système
de taxation municipale à Montréal

**Un système qui étouffe
les contribuables**

**Pour des solutions
équitables**

Mai 2012

Ce document a été rédigé par Pierre Pagé, avec le soutien actif de Jeanie Baudson, Claudine Schirardin, Martin Duckworth, Johanne Boissy et Stéphane Demers (stagiaire UQAM en Sciences politiques, secteur gestion municipale).

Idée et mise en page : Jacques Gauthier

Pour information complémentaire :

Stéphane Demers demers784@gmail.com

Claudine Schirardin cschirardin@hotmail.com

Table des matières

Qui sommes-nous? Le Mile End pour tous et toutes.	4
1- Le système municipal d'évaluation et de taxation est en crise.	5
a) Il ne fonctionne plus à Montréal	5
b) Il ne fonctionne plus pour plusieurs MRC et municipalités au Québec	6
c) De fausses solutions	10
2- Des solutions expérimentées ou envisagées ailleurs	11
a) Au Canada et aux États-Unis	11
– Dans de grandes villes du Canada, dont Halifax	11
– Dans de grandes villes des États-Unis (Philadelphie).	12
b) Au Québec, des solutions mises de l'avant par le MAMROT et les associations de municipalités.	13
c) Contrôles et peines plus sévères pour les entreprises qui font de fausses soumissions ou de fausses factures. . .	15
d) Solutions mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics	15
3- Les solutions de Mile End pour tous et toutes: pour une taxation équitable	17
a) À court terme: trois mesures d'urgence.	17
b) À court terme: atténuer le fardeau fiscal induit par l'évaluation et la taxation foncières.	18
c) Appuyer l'administration actuelle dans diverses mesures	19
d) À moyen terme: appuyer les pressions de l'administration actuelle pour obtenir des changements de Québec	22
– une nouvelle approche plus progressive de la fiscalité.	22
– un partage plus équitable des revenus de Québec avec les municipalités	22
– l'instauration d'une taxe municipale pour contrer la spéculation.	23
4- Nos actions en cours et notre échéancier	24

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Mile End pour tous et toutes

Le principe fondamental qui anime le groupe *Le Mile End pour tous et toutes*, **en s’opposant aux hausses exorbitantes de taxes, est de préserver la mixité du quartier**. Le groupe de contestataires veut éviter que s’effrite le tissu social du quartier, où habitent en grand nombre des locataires et des petits propriétaires à faible et moyen revenu, des artistes à revenu précaire et des retraité-es à revenu fixe. *Le Mile End pour tous et toutes* veut éviter que le quartier se vide des personnes qui y sont établies depuis longtemps, bien avant la gentrification, et qu’il reste accessible à ces personnes.

Il inscrit ses actions dans la continuité des travaux du Groupe de travail sur la taxation constitué en février 2004 par le Conseil d’arrondissement du Plateau-Mont-royal de la ville de Montréal. Constitué d’élus et de résidents, son mandat fut d’« élaborer des propositions visant à limiter les impacts des hausses répétitives des comptes de taxes sur, notamment, les propriétaires et locataires souhaitant demeurer dans leur quartier le plus longtemps possible.¹ »

En ce sens, le groupe demande également un contrôle beaucoup plus serré des dépenses et des immobilisations de la Ville, afin de faire reculer vite des coûts gonflés. Cela entraînerait une baisse des emprunts et de la dette qui est très élevée. De plus, des améliorations sont vivement souhaitées dans les modes d’évaluation foncière propres à Montréal ainsi que dans les taux de taxation pour que les hausses soient mieux réparties et beaucoup moins brusques. Enfin de concert avec l’administration municipale actuelle, nous voulons faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu’il adopte des mesures pour aider les personnes à revenus limités, pour rendre l’évaluation foncière municipale moins dépendante des valeurs marchandes et ainsi faire reculer la spéculation qui est à l’origine d’une part importante des hausses de valeur marchande et des iniquités.

Le groupe a démarré par une assemblée publique en janvier 2011. Puis ses représentants sont intervenus à plusieurs rencontres du conseil municipal et de la commission des finances. Une seconde assemblée publique s’est tenue le 28 novembre 2011. Il s’oppose à l’idée que les propriétaires doivent vendre leur propriété pour pouvoir profiter de sa hausse de valeur. Ces personnes ont choisi le quartier à une époque où la spéculation ne l’avait pas encore envahi et n’ont pas nécessairement les moyens d’assumer le système de taxation en vigueur à Montréal, basé sur l’évaluation des propriétés. Le groupe réclame des solutions plus imaginatives, plus respectueuses des citoyens, qui ont choisi de vivre à Montréal et qui veulent y rester.

¹ Commission permanente du Conseil sur les finances et les services administratifs, Rapport déposé le 18 avril 2005, p. 5

1

Le système municipal d'évaluation et de taxation est en crise

a) Il ne fonctionne plus à Montréal

Le système d'évaluation et de taxations municipal ne fonctionne plus pour notre quartier: de plus en plus de contribuables ne peuvent plus suivre la hausse répétée des taxes et l'ajout de multiples tarifs.

Le Conseil municipal l'a reconnu en janvier 2012: « (...) le nouveau rôle d'évaluation foncière 2011-2013 **a augmenté en moyenne de 23,5 %**; (...) les hausses de valeurs foncières sont très inégales d'un arrondissement à l'autre et d'une catégorie d'immeuble à l'autre (...); les plus fortes hausses ont touché de plein fouet les arrondissements du Plateau-Mont-royal et du Sud-Ouest, et particulièrement les immeubles à logement, alors que tous deux ont un très fort pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté. »²

Ce système ne fonctionne plus **pour la majorité des locataires** qui sont très nombreux dans le quartier et qui vivent des situations très difficiles. Nous pensons à ces personnes qui sont locataires dans un duplex ou un triplex ayant été très peu ou pas rénové. Leur propriétaire a tout de même augmenté leur loyer afin de compenser les augmentations de taxes foncières liées à l'augmentation générale de la valeur des immeubles. D'autres locataires sont victimes de hausses illégales de loyer, car elles dépassent le niveau permis par la Régie des loyers fixée à 3,6 % en 2011 sans toutefois être sanctionnées.

Ce système ne fonctionne plus **pour les petits propriétaires occupants** à faible et moyen revenu, des artistes à revenu précaire et des retraité-es à revenu fixe. Ils voient le prix de leur propriété flamber, entre autres à cause de la spéculation. Ils n'ont pas les moyens de payer les augmentations importantes, parfois éhontées, et régulières depuis 2001 de l'impôt foncier qui sont basées sur ces flambées des valeurs marchandes. Ils ne peuvent pas miser sur l'augmentation bien réelle de la valeur de leur immeuble puisqu'ils ne veulent pas quitter le quartier et vendre leur propriété.

Ce système ne fonctionne plus **pour bon nombre de résidents** qui vivent une réduction importante des services de proximité au moment où leur facture de taxes augmente: entretien réduit des trottoirs, des patinoires, heures réduites d'ouverture de piscines ou de bibliothèques, nombre réduit de places de stationnement disponibles pour ceux qui ont payé une vignette. Dans ce dernier cas, il y a les personnes qui travaillent avec leur auto ou encore les parents de plusieurs jeunes enfants ou les personnes âgées handicapées ou à mobilité réduite.

² Motion pour l'atténuation des hausses de l'impôt foncier, Ville Montréal, janvier 2012, extraits des «Attendus ».

Nous ne sommes pas les seuls à Montréal...

Au fil de nos interventions au Conseil municipal, nous avons rencontré des contribuables et des représentants de groupes de contribuables de plusieurs quartiers de Montréal qui partagent notre point de vue. Ils s'opposent aux augmentations peu contrôlées, répétées et très importantes des dépenses municipales qui en 2012 atteindront 4 milliards 800 millions soit une hausse de 5,2 % ! De telles dépenses exigent des revenus qui montent en flèche. S'y ajoutent des dépenses d'environ 1 milliard et demi pour le Plan triennal d'immobilisation (PTI). Le tout se traduit par un alourdissement du fardeau fiscal du contribuable montréalais.

Nous avons aussi pris connaissance des revendications de nombreux commerçants qui ne peuvent faire face aux augmentations importantes de taxes et tarifs dans les moments où l'achalandage de la clientèle diminue, que ce soit à cause de la crise en général ou encore de la fermeture prolongée d'une ou plusieurs artères commerciales pour des travaux majeurs de remise à niveau des infrastructures. Ils exigent comme nous un répit ! Là encore, le Conseil municipal a reconnu en janvier 2012 que « le secteur commercial dans son ensemble, et particulièrement les rues commerciales avec en tête celles du Plateau-Mont-Royal, a également subi des hausses substantielles de leur fardeau fiscal.³ »

b) Il ne fonctionne plus pour plusieurs MRC et municipalités au Québec

Un rapport récent en date du 23 novembre 2009 du MAMROT, le ministère des affaires municipales du Québec, intitulé « Les solutions aux problèmes de l'augmentation des taxes foncières affectant certaines résidences riveraines de lacs ou de cours d'eau » le reconnaît en ces termes :

« Les rôles d'évaluation triennaux entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont souvent traduits par une hausse importante des valeurs foncières. (...) Le problème se pose lorsque les immeubles situés dans certains secteurs d'une municipalité voient leur valeur progresser de façon plus importante que la moyenne.(...) L'augmentation subite et importante des taxes foncières peut affecter des résidences qui sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes (...) »

La grande invasion

Ce problème aïgu est bien illustré dans le film documentaire de Martin Frigon dont la sortie a eu lieu début avril 2012. Intitulé *La Grande Invasion*, il présente les situations vécues par des contribuables et des élus des Laurentides et de l'est de l'Outaouais aux prises avec un système de taxation qui est dépassé. Des hausses de valeur marchande importantes de certaines propriétés, dues en partie à la spéculation, ont entraîné des hausses importantes de l'évaluation municipale puis des taxes. Bon nombre de propriétaires à revenus fixes ne

³ Motion pour l'atténuation des hausses de l'impôt foncier, Ville Montréal, janvier 2012, extraits des « Attendus ».

peuvent faire face à de telles hausses de taxes et doivent vendre leur propriété. De nombreux locataires subissent aussi des hausses immodérées de loyer qui sont elles-mêmes une des conséquences du système actuel.

La situation de ces municipalités diffère certes de celle de la ville de Montréal mais des similarités ressortent nettement tant au niveau du fardeau fiscal foncier en croissance très rapide que de la difficulté des contribuables à faire face à ces hausses.

Lors d'un récent débat public que nous avons contribué à organiser, suite à la projection du film ci-haut mentionné, Michel Samson, le maire de Saint-Émile-de-Suffolk, petit village situé à 40 kilomètres au sud-est de Mont-Tremblant et membre actif du Regroupement évaluation équitable (RÉÉ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a fait le constat que le système d'évaluation et de taxation ne fonctionne plus. « Ce n'est ni juste ni équitable que le prix d'une maison puis le niveau de ses taxes foncières soient fixés sur la base de la valeur marchande des maisons qui se vendent. Car 5 % seulement des maisons changent de propriétaires, dont certaines sont vendues dans un but de spéculation ; ce 5 % fixe ainsi les bases pour les 95 % qui ne vendent pas. C'est un peu comme si Québec ou Ottawa imposaient les contribuables sur les revenus non pas de l'année courante mais de leurs revenus escomptés dans 10 ans ! » Selon lui et selon le RÉÉ, il faut des mesures pour modifier l'évaluation foncière basée sur l'évaluation marchande. Le programme CAP en Nouvelle-Écosse est une première mesure pour enrayer l'explosion des taxes foncières qui provoque l'exode des gens à revenus moyens ou faibles et qui ainsi contredit l'exigence de mixité sociale des communautés tant rurales qu'urbaines.

Deux principes

Au fil de nos recherches, nous avons découvert que la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) du Québec instaure un **principe d'équité** selon lequel « la contribution de chacun soit proportionnelle à la valeur foncière de sa propriété » mais aussi « une autre notion, celle de la **stabilité relative des charges** selon laquelle il serait souhaitable d'éviter que des contribuables soient confrontés à une augmentation brusque de leur fardeau. » (Rapport cité du MAMROT, page 3.)

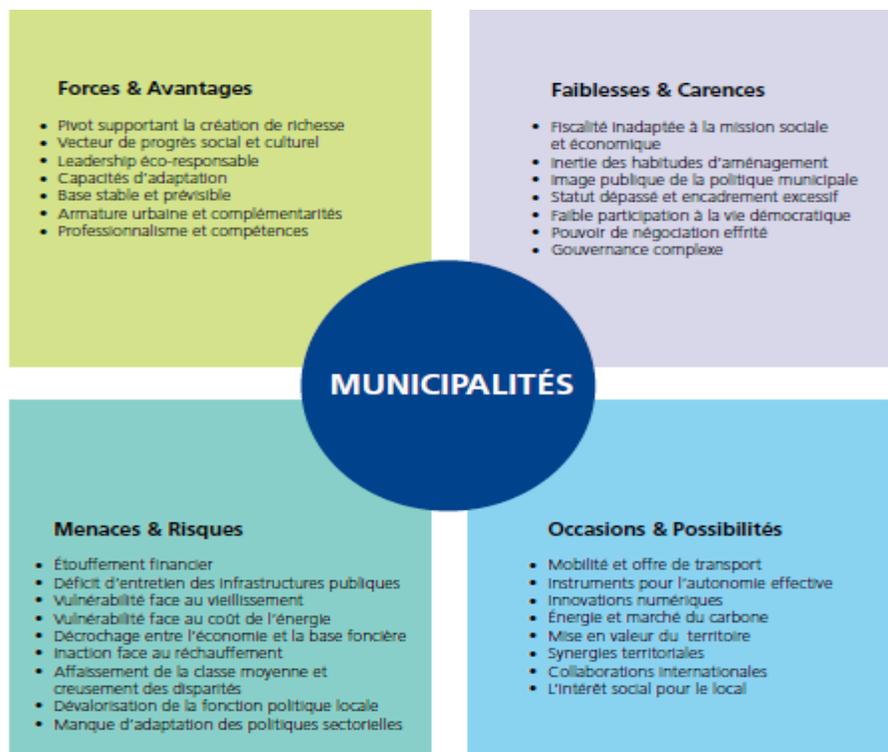
Nous pensons que le principe d'équité peut et doit encore faire l'objet d'améliorations dans son application un peu partout au Québec. Comme le dit dans le film M. François Doyon, qui est un évaluateur professionnel, il faut selon lui revenir à un taux unifié de taxation foncière pour sortir des taux qui diffèrent selon des secteurs. Car cela amène des écarts au principe d'équité entre contribuables. Il faut aussi que les municipalités se protègent beaucoup plus des entreprises privées d'évaluation qui font des pressions indues sur les élus pour maintenir le système en place dont elles profitent avec la complicité de Québec.

Bien que la situation diffère grandement à Montréal, où la Ville a son propre service d'évaluation avec ses experts qui sont ouverts aux échanges comme nous avons pu le constater, des améliorations sont souhaitées. La détermination des unités de voisinage sur lesquelles sont basées l'évaluation qui entraîne de fortes hausses laisse à désirer et est à améliorer nettement. À preuve, plusieurs

propriétaires occupants de notre groupe ayant reçu des hausses variant de 30 à plus de 50% et ayant posé une contestation en bonne et due forme ont obtenu une réduction. L'administration doit aussi faire le ménage dans les avantages consentis à des arrondissements pour les inciter à faire partie de la Ville de Montréal en 2001. Il n'est pas juste qu'Outremont et Verdun par exemple conservent encore sans raison suffisante des taux de taxation plus bas que ceux du Plateau-Mont-Royal ou du Sud-Ouest!⁴

Quant à la notion de stabilité relative inscrite dans la loi, elle n'est pas respectée à Montréal, pour ne pas dire vivement secouée avec le dernier rôle d'évaluation. Car les augmentations brusques bien qu'étaillées sur trois années, sont depuis quelque temps le lot des Montréalais comme c'est aussi le cas dans plusieurs municipalités du Québec.

Par ailleurs, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dont la Ville de Montréal fait partie, propose dans son tout récent Livre Blanc⁵ un bilan fort intéressant de la situation des municipalités membres. Le tableau ci-bas résume bien ce bilan qui est actuellement soumis à la discussion parmi le public et ses membres.



4 Portrait fiscal 2012, ville de Montréal, en date du 28 novembre 2011: Taux de taxes foncières générales pour immeubles résidentiels de 5 logements ou moins: Plateau, Sud-ouest, Mercier-Hochelaga, Rivière-des-Prairies, Rosemont-Petite-Patrie: 0,8183\$ par \$100 d'évaluation, Montréal-Nord: 0,8125\$, Outremont: 0,7309\$ et Verdun: 0,7094\$.

5 Livre Blanc Document de Consultation, www.umq.qc.ca, pp8 et ss.

La section **Forces et avantages** démontre bien que les villes ont pris une importance croissante partout dans le monde et ici même au Québec.
« Soumise à une concurrence devenue continentale voire internationale, la municipalité stimule l'activité du territoire : qualité de la main d'œuvre, densité des réseaux sociaux, culture, capacité d'accueil, etc »

Par contre, les **faiblesses** soulignées confirment tous les points de vue de propriétaires occupants et contribuables que nous avons rencontrés au fil des mois : « Principale source de financement des municipalités, l'impôt foncier est régressif, il pèse plus lourdement sur les ménages à faibles revenus et la classe moyenne que sur les plus nantis. Son effet pervers s'accroît compte tenu que les responsabilités municipales concernent non seulement les services à la propriété (55 % des budgets) mais de plus en plus les services à la personne (45 %). Ce faisant, le financement des fonctions sociales pour la collectivité et l'effort consenti pour le développement économique reposent sur une seule et unique catégorie de contribuables, en l'occurrence les propriétaires. En plus d'être inadapté pour financer les services à la personne, l'impôt foncier accentue l'iniquité entre contribuables.⁶ »

La citation du paragraphe précédent vient fournir une base objective très sérieuse aux demandes des contribuables que nous représentons. Ainsi sommes-nous sur la même longueur d'ondes que bon nombre d'administrateurs municipaux expérimentés ! Et nous sommes amplement justifiés de demander une aide spécifique pour faire face aux hausses!

Plus loin dans le Livre Blanc sont explicitées des **Menaces et risques**. Nous attirons l'attention sur certains éléments :

- « La capacité réduite des municipalités de maîtriser certaines dépenses constitue une menace inquiétante. C'est le cas des **régimes de retraite** dont le coût a presque doublé entre 2007 et 2010 alors que le déficit actuariel atteint 3 milliards de dollars. »
- « Le recours des municipalités à la dette (évaluée à 21 milliards de dollars en 2010) pour **financer les infrastructures** atteint ses limites : le contribuable municipal supporte un endettement deux fois plus élevé qu'en Ontario (2116 \$ contre 875 \$, en 2009). Le service de la dette pèse lourdement sur les budgets municipaux (15,5 % des dépenses) comparativement au gouvernement du Québec (10,4 %). Faute d'engagements à long terme, l'état des infrastructures pendra comme une épée de Damoclès sur l'avenir des municipalités d'ici.⁷ »

Puis sont précisées des **Opportunités** que nous souhaiterions explorer ultérieurement dans nos travaux

Une dizaine de municipalités bénéficient des retombées de la production et de la distribution de l'énergie hydroélectrique. Le potentiel en matière de biomasse, d'énergie éolienne, solaire ou autre peut servir de levier économique

⁶ Voir note 4, même document, page 10

⁷ Voir note 4, même document, page 12

à l'avenir. De plus, le marché du carbone qui se structure peut ouvrir de nouvelles possibilités par la valeur que peuvent avoir des projets municipaux réduisant les gaz à effet de serre.

L'UMQ a ajouté en mars dernier à son Livre Blanc ses commentaires très précis sur le budget 2012 du Québec pour illustrer les problèmes liés au manque de revenus des municipalités importantes pour faire face à leurs mandats anciens et nouveaux. Il y a le fait que le gouvernement fédéral rembourse la TPS aux municipalités qui en ont payée mais pas le Québec. De plus le Québec a augmenté la TVQ mais a tout gardé pour lui ces nouveaux revenus. Le nouveau pacte fiscal Québec-municipalités et le projet de loi 34 sur la vitalité et l'occupation des territoires doivent revoir cela.

c) Les fausses solutions

De fausses solutions sont mises de l'avant : encore plus de taxes, comme à Montréal une taxe supplémentaire par arrondissement ; encore plus de tarifs ; encore moins de services dans plusieurs villes, dont là nôtre.

Nous ne croyons pas à toutes les solutions qui viennent ou viendront augmenter le fardeau fiscal telles que la mise en place d'une taxe spéciale par arrondissement. L'administration municipale actuelle envisage selon nous une telle taxe pour financer l'augmentation des dotations à certains arrondissements. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les réductions de services à moins qu'elles ne soient exceptionnelles et temporaires.

Ces solutions sont à courte vue, elles ne permettent pas d'accroître l'efficacité de la machine administrative et ainsi réduire et rationaliser les dépenses. Elles peuvent aussi favoriser la remise à plus tard de la révision et de la réforme en profondeur de l'évaluation et de la taxation municipale à Montréal. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics qui regroupe plus de 100 organisations populaires, syndicales, communautaires, féministes et étudiantes affirme que « les hausses de taxes et de tarifs ne sont pas les seules solutions fiscales existantes et qu'il est possible de concevoir autrement le budget du Québec.⁸ »

8 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, [document page](#)

2

Des solutions expérimentées ou envisagées ailleurs

a) Au Canada et aux États-Unis

Une première question d'ordre général est posée dans le livre Blanc de l'UMQ déjà cité : « [...] bien qu'elle ait des représentants démocratiquement élus, responsables devant la population, et qu'elle prélève des taxes, la municipalité ne dispose pas de statut légal lui conférant une autonomie comme ordre de gouvernement.⁹ »

Nous avons voulu savoir si les municipalités et villes au Canada sont comme au Québec des créatures d'un niveau de gouvernement supérieur, avec les conséquences suivantes : leurs pouvoirs sont délégués, leur marge de manœuvre est fort limitée ? Ou sont-elles des entités politiques à part entière ? Et si oui, comment sont partagés les prérogatives ou mandats de chacun des différents niveaux ? Ces partages sont-ils clairs ou prêtent-ils à débat sans arrêt ?

Au Canada

En Nouvelle-Écosse existe depuis mai 2004 le programme CAP qui signifie « Capped assessment program » ou programme d'évaluation plafonnée. Il protège les propriétaires contre les hausses soudaines et dramatiques de la valeur marchande de leur propriété. L'augmentation est plafonnée au pourcentage du taux d'inflation de l'année. C'est le gouvernement provincial qui limite l'évaluation municipale sur laquelle la taxation foncière est établie.

Ce programme connaît beaucoup de succès car il limite les hausses de taxes et les effets de la spéculation. En vertu de l'*Assessment Act*, le CAP est égal à l'indice des prix à la consommation de la Nouvelle-Écosse. Pour 2012, le CAP est fixé à 3,9%. des programmes similaires existent dans d'autres provinces atlantiques. Au Nouveau Brunswick, *la loi sur l'évaluation* a été modifiée le 1^{er} janvier 2011 en vue de plafonner à 3% la croissance des évaluations foncières pendant deux ans pour toutes les résidences principales. Le gouvernement a aussi annoncé la création du programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui possèdent une résidence principale et qui sont admissibles au crédit d'impôt. Les impôts reportés avec intérêts deviennent payables lorsque la résidence est vendue. L'île du Prince-Édouard a instauré un gel des évaluations foncières en 2007 puis des augmentations égales à l'index des prix à la consommation.

Cependant comme le dit bien le professeur et chercheur Pierre J. Hamel, du Centre urbanisation, culture, société de l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS), tout changement au système de taxation doit demeurer équitable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas fournir une aide à un groupe de contribuables en faisant payer un autre groupe moins favorisé. Ainsi dit-il le CAP de la Nouvelle-Écosse pose problème quand une propriété est vendue.

⁹ Voir note 4, Livre Blanc, page 10

Car son prix est alors aligné sur le prix du marché au moment de la vente. Cette hausse importante rend plus difficile l'achat d'une propriété par un jeune couple qui, en principe, a moins d'épargne. De plus, une maison voisine qui n'a pas été vendue et donc qui a profité du CAP se retrouve avec un taux de taxe inférieur; cela peut amener dans des secteurs où il y a beaucoup de ventes à des prix fort variés dans le voisinage. Cela contrevient au principe de l'équité entre contribuables. Enfin une autre limite non moins importante est à bien analyser pour les locataires de ces maisons vendues dont les taxes vont augmenter; il faut des garde fous afin d'éviter des hausses de loyer importantes dans de tels cas.

Bien que le CAP vienne effectivement limiter les hausses importantes et des effets de la spéculation, il faut donc trouver des compléments à ces mesures pour neutraliser les effets ci haut mentionnés. Car comme nous l'a mentionné M. Toby Sanger, économiste du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), les villes canadiennes se financent en grande proportion par les taxes foncières et les tarifs aux utilisateurs, alors que plusieurs villes à l'étranger recourent davantage au « cocktail » taxes de vente, impôt sur le revenu et transferts des gouvernements supérieurs. Selon M. Pierre Prévost, expert en gestion financière municipale à l'UQAM, il faut miser plus sur des taxes spéciales comme celles sur les déchets résiduels ou l'eau.

Aux États-Unis

Selon les données recueillies auprès de professeurs en gestion municipale et en urbanisme de l'UQAM, la ville de Philadelphie, comme plusieurs autres municipalités américaines, utilise une forme d'impôt sur le revenu. Car elles ont établi que l'impôt foncier était régressif. À ce propos, l'économiste bien connu Pierre Fortin de l'UQAM a produit voici quelques années une analyse pour la Fédération canadienne des municipalités (FCM) sur le caractère régressif de l'impôt foncier. L'impôt sur le revenu est donc plus progressif et plus juste. Mais dans le contexte actuel de crise, la ville de Philadelphie est en sérieuses difficultés car les revenus entrent de moins en moins. Selon Pierre J. Hamel de l'INRS, cet impôt est en fait une taxe sur les salaires, une taxe peu élevée, elle représente une part faible des revenus de Philadelphie. De plus elle demeure facile à contourner: plusieurs contribuables ou entreprises ayant des lieux d'affaires dans plusieurs villes déclarent les salaires comme ayant été payés ailleurs que dans cette ville. Il est d'avis que cette avenue est peu porteuse d'avenir pour Montréal. De toutes manières, un tel changement de système de taxation ne peut être une décision d'une ville mais du gouvernement du Québec. De plus, toute comparaison doit tenir compte également des autres formes d'impôts, de taxes et de tarifs.

b) Des solutions mises de l'avant par le MAMROT et les associations de municipalités

Dans son rapport cité plus haut intitulé « Les solutions aux problèmes de l'augmentation des taxes foncières affectant certaines résidences riveraines de lacs ou de cours d'eau », le ministère des affaires municipales du Québec fait **un inventaire des mesures existantes** et disponibles pour une utilisation par les diverses municipalités. Plusieurs de ces mesures, dans un contexte fort différent, sont déjà mises en vigueur à Montréal : recours à la tarification, étalement des hausses de valeurs sur plusieurs années.

- **Élargissement du programme gouvernemental de remboursement de l'impôt foncier**

Le ministère examine ensuite **trois autres mesures** possibles. **La première** est l'élargissement du programme gouvernemental de remboursement de l'impôt foncier. Il a fait l'objet d'un dépôt de projet de loi no. 4 qui donne la possibilité aux municipalités de verser un crédit d'impôt foncier aux propriétaires à faible revenu qui habitent la même propriété depuis au moins 15 ans. Les propriétaires éligibles à ce programme sont ceux dont la hausse de la valeur de la résidence excède de plus de 7,5 % la valeur moyenne des résidences de la municipalité. De plus, pour se qualifier un propriétaire doit être admissible au crédit de solidarité sociale ; le revenu pour une personne seule doit être inférieur à 49 000 \$ et pour deux personnes inférieur à 52 500 \$.

Cette solution n'en est pas une à plusieurs égards. D'abord, le gouvernement du Québec dit qu'il n'a pas les revenus pour la financer davantage, puis il offre aux municipalités de la financer elles-mêmes. Ces dernières refusent de le faire car elles demandent plus de revenus de la part de Québec. En l'état actuel, et avec de tels barèmes si faibles, ce programme est peu intéressant.

- **Programme municipal de report de l'Impôt foncier (PRIF)**

La seconde solution envisagée dans le rapport du MAMROT est le Programme municipal de report de l'Impôt foncier (PRIF). « Cette mesure permettrait aux contribuables admissibles de reporter le paiement d'une partie de l'impôt foncier au moment où leur résidence sera cédée. » (page 8). L'union des municipalités du Québec (UMQ) a proposé la mise en place d'un programme de report de l'impôt foncier (PRIF), selon des modalités conçues de façon qu'il puisse s'appliquer à plusieurs municipalités, voire à l'ensemble de celles-ci.

Le MAMROT pense que le PRIF s'appliquant à toutes les municipalités serait trop lourd à administrer. Il a donc proposé que les municipalités intéressées mettent en place et financent elles-mêmes un PRIF local. Aucune municipalité n'a retenu à ce jour une telle solution.

- **Crédits municipaux de taxes**

La troisième mesure envisagée sont le Crédits municipaux de taxes ciblés. « Cette mesure consisterait à habiliter les municipalités à accorder,

facultativement, des crédits de taxes aux propriétaires de résidences affectées par des augmentations de taxes dépassant l'augmentation moyenne d'un certain pourcentage. » Les limites d'une telle intervention apparaissent très rapidement. La municipalité comble à même ses budgets l'écart avec l'augmentation moyenne. Et les autres critères sont restrictifs : « [...] avoir été le propriétaire depuis 20 ans ou plus, avoir un revenu net de ménage de moins de \$50 000. Enfin, Québec demande à la municipalité intéressée de financer cette mesure. Encore là, les municipalités refusent de s'engager dans une telle voie.

- **D'autres solutions recherchées**

Ces programmes sont des solutions certes limitées mais bien réelles pour amoindrir ne serait-ce que temporairement le fardeau fiscal de certains contribuables municipaux québécois. Le MAMROT ne veut pas le financer et demande aux municipalités de le prendre à leur charge. Cependant les municipalités ne veulent pas s'ajouter ce poids dans un contexte de revenus à la baisse. Il n'y a donc pas d'issue de ce côté !

Par ailleurs, des solutions sont recherchées tant par le MAMROT que les associations de municipalités pour en arriver à une répartition plus juste des revenus en fonction des mandats respectifs. Lors de la présentation du budget du Québec 2012-13, le président de l'UMQ – qui est maire de Rimouski – a déclaré ceci : « Le gouvernement reconnaît aussi la précarité financière des municipalités. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que la négociation visant le renouvellement du partenariat fiscal et financier Québec-municipalités sera l'occasion d'envisager de front des mesures, notamment le plein remboursement de la TVQ payée par les municipalités. » Ces dépenses de TVQ non remboursées aux municipalités représentent à elles seules 2,1 milliards de dollars de 2007 à 2014.

- **Un nouveau pacte fiscal ?**

Puis l'UMQ dresse le bilan suivant de l'Entente 2007-2013 avec les municipalités. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2013. En négociant un pacte fiscal avec les municipalités, l'objectif du gouvernement est de leur assurer la pérennité de sources de revenus prévisibles et structurantes, complémentaires aux revenus autonomes dont elles disposent déjà, pour leur donner les moyens financiers de fournir des services de qualité à leurs citoyens. L'entente 2007-2013, intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal, a établi les bases qui encadrent les relations financières avec le monde municipal, et ce, pour la durée de l'Entente. Elle prévoit des transferts financiers gouvernementaux aux municipalités totalisant 3,8 milliards de dollars. Elle comporte des engagements financiers précis et d'autres mesures où le gouvernement s'est engagé à trouver, avec les municipalités, des solutions à des problématiques particulières.

Il est à noter qu'il existe d'autres transferts vers les instances locales ou régionales. En 2012, ces transferts atteindront 258,8 millions de dollars.

Montréal reçoit de l'aide particulière pour la lutte contre la pauvreté, la participation de son corps de police à la lutte contre l'évasion fiscale, la gestion de ses équipements scientifiques et son rôle de métropole du Québec. La catégorie « Autres » regroupe de l'aide ciblée pour les bibliothèques municipales, la lutte contre la criminalité, la réhabilitation de terrains contaminés et la collecte sélective. Cette catégorie regroupe également l'aide versée en vertu de divers autres programmes des ministères et organismes gouvernementaux destinés aux municipalités. Ces aides se chiffrent à 336,3 millions de dollars en 2012. Ces données sont issues du budget 2012 du ministre Raymond Bachand.

En conclusion de ce point, nous pouvons dire que nous suivons avec intérêt tout développement dans ces dossiers qui ne devraient pas se conclure avec célérité ! Le MAMROT s'est toutefois engagé à identifier des sources de revenus autonomes ou des mesures de transfert financier afin de favoriser l'autonomie financière des municipalités !

c) Contrôles et peines plus sévères pour les entreprises qui font de fausses soumissions ou de fausses factures

Nous attendons des résultats de la Commission d'enquête Charbonneau sur la mise à jour des pratiques et réseaux de corruption dans les municipalités du Québec. Nous pensons que ces travaux créeront une pression supplémentaire sur les administrations municipales favorisant une baisse des montants accordés pour des contrats. Selon les experts consultés, le coût de ces interventions illégales gonflent les prix, par exemple, de 20 % dans les grands travaux de remise à jour des infrastructures. De tels phénomènes ont aussi été observés par des experts de l'ONU à travers le monde, ce qui est décourageant ; mais des mouvements ailleurs luttent pour des changements majeurs, ce qui demeure un signe d'espoir. Déjà avec tout le brassage médiatique de ces questions en 2011, Québec et les municipalités, dont Montréal, déclarent vouloir resserrer leur mode d'attribution de contrats afin d'éliminer les candidatures d'entreprises coupables de fraudes fiscales !

d) Solutions mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics regroupe plus de 100 organisations populaires, syndicales, communautaires, féministes et étudiantes. Cette coalition revendique des programmes sociaux décents et l'accès à des services publics universels et de qualité comme un des moyens d'assurer la réalisation des droits humains et de réduire efficacement les écarts de richesses tout en renforçant la démocratie. Afin d'y arriver, elle entend proposer des projets et des politiques

qui permettront de renflouer les coffres de l'État tout en luttant contre les inégalités. Les alternatives fiscales mises de l'avant dans ce document visent à faire payer leur juste part aux riches et aux grandes entreprises, puisque ce sont eux qui, depuis trente ans, s'accaparent une part toujours grandissante de la richesse collective.

Leur site internet www.nonauxhausses.org donne des précisions sur les mesures préconisées. Quelques exemples de ces mesures donnent selon nous le goût de les connaître davantage et même de s'associer à cette Coalition. Car elles tendent à endiguer l'érosion des revenus de la classe moyenne et une de ses conséquences, soit l'augmentation des inégalités sociales en faveur des catégories supérieures de revenus :

- Réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers en ajoutant au moins un palier d'imposition pour les revenus les plus élevés. Cela ferait un revenu fiscal supplémentaire de 950 millions de dollars !
- Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus et rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières. Cela ferait un revenu fiscal supplémentaire de 567 et 800 millions de dollars pour le gouvernement du Québec.
- Diminuer le plafond des REER qui est à 22 000 \$, ce qui favorise indûment les haut revenus ! Une autre économie de 300 millions de dollars.

Ces mesures préconisées par la Coalition et ses organismes membres démontrent que des choix autres sont possibles !

3 Les solutions de Mile End pour tous et toutes : pour une taxation équitable

a) À court terme, trois mesures d'urgence

1) Gel de toute hausse du fardeau fiscal

Nous demandons à l'administration municipale de mettre en place un gel de toute hausse du fardeau fiscal en 2013. Il faut arrêter au moins temporairement les hausses de nos comptes de taxes. Il nous faut un répit d'ici à ce que de nouvelles mesures plus équitables et moins brusques soient mises en place. Il faut garder les propriétaires occupants ainsi que les locataires à Montréal et en attirer d'autres !

2) Nouvelles mesures pour les locataires et les coopératives

Nous demandons à l'administration municipale, et au gouvernement du Québec s'il y a lieu, d'adopter de nouvelles mesures pour aider vraiment les locataires. Car ils représentent la majorité des résidents à Montréal, soit plus de 70 %, et ce, même dans le Plateau-Mont-Royal, qui inclut le Mile End. Ce sont eux qui vivent les situations les plus difficiles à l'heure actuelle. Il faut que la situation débloque : que la construction de logements locatifs soit favorisée au détriment des condominiums, qui jouissent injustement d'avantages fiscaux (taux de TPS); que la construction de logements publics; comme le demande depuis des lustres les regroupements de locataires et le FRAPRU soit accrue et que les coopératives d'habitation, dont le but n'est pas le profit, ne soient pas soumises aux lois du marché.

3) Fonds de compensation pour les propriétaires occupant les quartiers centraux

Nous recommandons à la Commission des finances de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses travaux et consultations publiques sur la baisse de la pression fiscale sur les contribuables, de faire sienne notre proposition qui suit et la fasse adopter par le conseil municipal. Il s'agirait de créer un fonds de compensation pour les propriétaires occupants des quartiers centraux de Montréal.

Ce fonds de compensation serait pour les propriétaires occupants d'une unifamiliale ou d'un immeuble avec cinq logements locatifs ou moins, non transformables en condominiums de propriété divise, ces propriétaires ayant des revenus de moins de 70 000 \$ par année.

Ce fonds de compensation serait dédié aux propriétaires ci-haut mentionnés des quartiers centraux de Montréal subissant de fortes hausses de valeur et de taxes foncières, dues en partie à la mondialisation du marché et à la spéculation. L'existence de ce fonds se justifie par les nuisances subies dans ces quartiers telles que spéculation plus forte, fréquentation importante des

commerces et institutions du centre-ville, utilisation des voies de circulation, sécurité accrue et donc plus coûteuse des services de police et pompiers, etc. Les coûts de ces nuisances ne peuvent, sur le plan de l'équité être imputés qu'aux contribuables résidents; elles doivent être l'objet d'une correction et d'une redistribution et donc à ce titre, prises en compte par l'ensemble des contribuables. Un tel fonds contribuerait à limiter l'exode appréhendé hors Montréal de jeunes familles, d'artistes, de retraités à faibles revenus.

Il convient ici de rappeler, au moins en partie, une citation faite antérieurement (voir page 7) du Livre Blanc de l'UMQ: « [...] le financement des fonctions sociales pour la collectivité et l'effort consenti pour le développement économique reposent sur une seule et unique catégorie de contribuables, en l'occurrence les propriétaires. »

Ce fonds serait constitué, d'une part, par une contribution du gouvernement du Québec, sous la forme possible d'une remise de TVQ, et, d'autre part, par une contribution de la Ville de Montréal prise à même ses recettes au titre des droits de mutation perçus à l'achat d'une propriété.

Cela se justifie du fait que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec profitent des hausses de valeur et taxes foncières sans pour autant avoir des obligations de dépenses. Ils pourraient ainsi utiliser une partie de ces recettes fiscales pour soutenir des propriétaires occupants à revenus fixes ou à la baisse qui veulent demeurer dans leur quartier et qui veulent maintenir en place des logements locatifs.

De plus, comme le faisait remarquer récemment l'éditorialiste de la Presse M. François Cardinal: « [...] il y a ensuite des enjeux sociaux spécifiques à une grande ville. Se concentrent à Montréal la plupart des problèmes de pauvreté, d'itinérance, de prostitution et de drogues de la province, ce qui induit des dépenses qui ne sont, cette fois, compensées par aucun bénéfice. Des dépenses qu'il est donc justifié de partager entre tous les québécois.¹⁰ »

b) À court terme, atténuer le fardeau fiscal induit par l'évaluation et la taxation foncières

« La loi sur la fiscalité municipale (LFM) contient déjà plusieurs dispositions permettant de neutraliser ou atténuer les effets d'une hausse importante des valeurs foncières sur le fardeau des contribuables et sur sa répartition. Les municipalités sont ainsi habilitées à ajuster à la baisse leurs taux de taxes, pour neutraliser l'effet de la hausse des valeurs, à fixer des taux de taxes différents selon les catégories d'immeubles prévues par la Loi, (...) à appliquer une mesure d'étalement de la hausse des valeurs foncières (...) et enfin, à recourir davantage à la tarification. » **Rapport déjà cité du MAMROT, page 3-4**

¹⁰ La Presse, Montréal, avril 2012, page A22.

L'administration de la ville de Montréal utilise bien ces dispositions. Mais il en est une autre qui est mal utilisée du point de vue des contribuables. Il s'agit de celle fixant le rapport entre l'évaluation municipale et l'évaluation marchande des propriétés. Ce rapport est actuellement d'environ 94 % selon l'ex-conseiller municipal et vice-président de la Commission des Finances de la ville de Montréal, M. Pierre Lampron, c'est-à-dire que l'évaluation municipale d'une propriété est à 94 % de sa valeur sur le marché. Cela représente une utilisation quasi maximum de la valeur marchande. Une telle utilisation est relativement mal vue des experts des firmes qui fixent la cote de crédit de Montréal. La Ville de Montréal, dans un passé pas trop lointain, gardait toujours l'évaluation foncière à une certaine distance de l'évaluation marchande. Le conseil municipal peut agir de lui-même en ce sens. Nous proposons que la Ville de Montréal baisse ce rapport de manière significative afin que la pression sur le contribuable soit relâchée pour les prochaines années. Une telle baisse suppose que la croissance des dépenses et des immobilisations soit revue à la baisse de manière significative.

Resterait à revoir la définition des unités de voisinage qui sont prises en compte dans la définition des valeurs foncières. Bon nombre de propriétaires occupant contestent la définition des frontières de ces unités et la valeur qui leur est attribuée. De même en est-il pour les taux de taxes qui sont à réviser pour éviter que le Sud-Ouest ou le Plateau-Mont-Royal se trouvent avec des taux plus élevés qu'Outremont. La Ville de Montréal devrait analyser la possibilité d'implanter un taux unique pour toute la municipalité dans un souci encore une fois de justice et d'équité!

c) Appuyer l'administration actuelle dans diverses mesures

1) Mise en place de contrôles plus serrés des dépenses et immobilisations

Nous appuyons la **mise en place de contrôles plus serrés** des dépenses et des immobilisations afin d'alléger notre fardeau fiscal. La Commission des finances a déjà fait de nombreuses propositions en ce sens. La Ville de Montréal a adopté des mesures pour une tarification plus équitable de l'eau. Selon les experts de la ville, pour le 52 % de l'eau consommée par les secteurs non-résidentiels, l'installation de compteurs pour instaurer un tarif selon le volume consommé est une avenue profitable et aussi plus équitable. Un commerçant de robes de la Plaza St-Hubert, qui consomme très peu d'eau, va voir bientôt sa facture baisser alors que celles de grands consommateurs comme la Brasserie Molson, Coca-Cola, les lave-auto, etc. vont connaître des hausses importantes. La Ville de Montréal a pris les mesures nécessaires pour arrêter l'installation de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel qui, selon l'expérience de Chicago, amène plus de dépenses que de revenus; elle envisage plutôt des campagnes de prévention pour limiter la consommation résidentielle.

Nous pensons que l'administration actuelle doit aller de l'avant avec la mise en place des coupures de 1000 années-personnes sur trois ans dans la fonction publique municipale, et ce, de concert avec les syndicats. Il faudrait débiter par une analyse puis des changements au niveau des postes de cadres dont la rémunération est élevée. Car le taux d'encadrement qui est actuellement d'un cadre pour neuf employé-e-s doit descendre à un pour 15 employé-e-s. Il est actuellement beaucoup trop élevé selon les experts en comparaison avec d'autres grandes villes américaines. Il est de notoriété publique, et ce, depuis moultes années que l'efficacité et l'efficience de la fonction publique sont à améliorer grandement.

Nous proposons que l'administration actuelle accélère grandement la mise en place d'une nouvelle approche beaucoup moins coûteuse des technologies de communication. Nous souhaitons vivement que la Ville de Montréal instaure progressivement et rapidement les logiciels libres et y investissent comme tant d'autres municipalités et administrations ministérielles le font à grande échelle maintenant en Europe.

Nous avons obtenu des informations d'organismes d'ici spécialisés en ces matières, tel Koumbit. Montréal, ville par excellence du jeu vidéo et des technologies numériques, traîne grandement la patte pour l'implantation des logiciels libres. La Gendarmerie nationale de France, oui, vous avez bien lu, tout ce corps policier, avec tous ses fonctionnaires, a fait une migration massive vers le logiciel libre. Ils ont commencé par remplacer Microsoft Office et sont en ce moment en transition pour utiliser les programmes gratuits Linux tant dans les serveurs que dans les postes de travail¹¹. La note suivante en bas de page fournit des listes incroyables de municipalités et administrations publiques américaines et européennes qui ont abandonné depuis plusieurs années les logiciels Microsoft et les factures annuelles qui les accompagnent!¹² Bref, nous dépensons beaucoup trop à ce niveau, sans mentionner que ce secteur d'activités est réputé pour des frais gonflés par diverses formes de patronage!

Nous pensons que la Ville réduirait sensiblement ses dépenses en limitant considérablement le paiement de nombreuses et coûteuses licences à Microsoft. Cela permettrait d'élaborer puis de mettre en place un plan pour soutenir sérieusement les employés et cadres dans ce passage pas toujours facile aux logiciels libres. Quand on pense combien Montréal est fière de dire que nous avons ici des milliers de petits génies en informatique ! Quand on apprend que nous payons aussi ces montants à Microsoft comme contribuables du Québec et encore une fois comme contribuables à Ottawa, nous comprenons bien pourquoi la Ville est bien endettée et Bill Gates multimillionnaire !

¹¹ Les détails se trouvent sur ce site : <http://arstechnica.com/open-source/news/2009/03/french-police-saves-millions-of-euros-by-adopting-ubuntu.ars>

¹² http://wiki.services.openoffice.org/wiki/Major_OpenOffice.org_Deployments
<http://www.linuxjournal.com/content/european-it-chief-slams-proprietary-software>

2) Augmentation des dotations aux arrondissements

Nous encourageons l'administration actuelle à **augmenter les dotations de la ville centrale aux arrondissements** qui n'ont obtenu aucun réajustement depuis plusieurs années afin de faire face aux dépenses dites de système qui croissent. Pourtant bon nombre de ces arrondissements ont vu les contributions respectives de leurs contribuables à la ville centrale augmenter notablement. Leurs élus sont aux prises avec un manque important de revenus. Notre arrondissement du Plateau-Mont-Royal, entre autres, vit ce problème depuis plusieurs années, tant sous «un règne» Union Montréal puis encore aujourd'hui sous «un règne» Projet Montréal!

3) Une gestion selon les principes du budget participatif

Nous suggérons vivement que la Commission des finances de la Ville de Montréal propose à l'administration actuelle de confier le plus tôt possible un secteur important du Plan triennal d'immobilisations 2012-14 à **une gestion selon les principes du budget participatif**.

Comme l'explique très bien le Livre Blanc de l'UMQ déjà cité, au Québec « la démocratie représentative souffre, d'une part, d'un faible taux de participation aux élections municipales et, d'autre part, du désintéressement et de la méconnaissance de la grande majorité des citoyens des travaux du conseil municipal et du rôle des élus et élues. [...] Au-delà des quelques citoyens engagés qui se présentent, le défi demeure la participation du plus grand nombre. [...] ¹³ »

Cette approche, qui s'inspire des initiatives prises depuis plus de dix ans par la grande municipalité brésilienne de Porto Alegre, est en marche dans plus de 1400 villes et administrations diverses dans le monde, dont récemment les villes de New York et Chicago. Il s'agit pour les représentants des élus de travailler de concert avec des représentants des citoyens à établir des priorités, à les faire ratifier par un grand nombre de gens puis à vérifier leur mise en pratique. Des arrondissements de Montréal, comme le Plateau-Mont-Royal, alors sous administration d'Union Montréal, ont déjà expérimenté à petite échelle de telles démarches. Bien que leurs effets furent limités, principalement parce que les sommes des dépenses en jeu étaient assez faibles, l'expérience pilote a démontré que cela suscitait l'intérêt de plusieurs citoyens et groupes, que le processus permettait à tous de mieux comprendre le budget, les arguments des fonctionnaires et élus et aussi d'élargir et d'enrichir le débat tout en le rendant plus réaliste!

Nous pensons qu'il est plus que temps maintenant d'aller plus loin en considérant que les budgets sont de plus en plus importants. Car l'expérience ailleurs dans le monde révèle selon le spécialiste de l'ONU invité récemment par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) que la compréhension des structures et des budgets était beaucoup plus répandue et plus forte, ainsi que le partage de visions communes chez les élus, les fonctionnaires et les citoyens. Et en prime, des économies de 20 % sont possibles avec une telle approche!

¹³ Voir note 4, même document, page 11.

d) À moyen terme: Appuyer les pressions de l'administration actuelle pour obtenir des changements de Québec

1) Une nouvelle approche plus progressive de la fiscalité

Nous suggérons vivement que la Commission des finances, de concert avec des experts en la matière, explore une nouvelle approche plus progressive de la fiscalité. Une telle approche se situe au niveau de l'impôt sur le revenu pour remplacer au moins en partie l'impôt foncier. À ce sujet, il faut bien mesurer les effets de ces éléments. Il y a particulièrement celui des propriétaires ne résidant pas au Québec, qui ne paient pas d'impôt sur le revenu ici, mais seulement un impôt sur le gain du capital. Toutefois ce gain n'est comptabilisé qu'au moment de la vente, ce qui amène un manque de revenus pour la ville de Montréal, d'ici à ce que la vente soit chose faite. Il faut aussi prévoir selon quelles balises Québec redistribuerait les revenus de l'impôt sur le revenu aux municipalités afin d'éviter de stériles et sempiternelles empoignades !

Nous encourageons l'administration municipale à prendre l'initiative avec l'appui de groupes de citoyens afin de revoir les exemptions de taxes sur les gains de capitaux pour les gens à revenus très élevés. Ces derniers profitent énormément et injustement d'exemptions importantes grâce à leur enregistrement à titre de fiducie! De tels avantages font en sorte que ce sont souvent les gens de classes moyennes qui sont seuls à payer des taxes pour leurs gains de capitaux qui demeurent limités !

Nous croyons fort pertinents les propos du chroniqueur financier Michel Girard de la Presse¹⁴: «[...] je vous rappelle ici que les dividendes tirés des entreprises inscrites en Bourse ne sont imposés qu'au 2/3 d'un revenu d'emploi et les gains en capital qu'à la moitié. Pourquoi offrir de tels rabais d'impôts aux gens qui investissent alors que les travailleurs se font pleinement taxer leurs revenus d'emploi? [...] Quoiqu'il en soit, il y a effectivement une catégorie de riches qui bénéficient d'un traitement fiscal inadmissible. Et c'est un scandale. [...]»

2) Pour un partage plus équitable des revenus entre Québec et les municipalités

Nous croyons qu'est venu le temps d'un partage plus équitable des revenus de Québec avec les municipalités. Les associations de municipalités le demandent: un remboursement de la TVQ aux municipalités, comme le gouvernement fédéral le fait pour la TPS; une augmentation des points de la TVQ retournés aux municipalités dans le prochain pacte fiscal.

Cette approche semble plus progressive que l'impôt foncier mais moins progressive que l'impôt sur le revenu. Son implantation suppose une analyse des avantages et inconvénients d'une augmentation de la TVQ incluant un plus juste retour aux municipalités. À cet effet, nous tentons encore d'obtenir le résultat des analyses du professeur Luc Godbout, de l'Université de Sherbrooke, qui a publié un livre sur la taxation de la consommation.

¹⁴ La Presse, Cahier Finances, Montréal samedi 12 nov. 2011

3) Une taxe sur la spéculation

Nous incitons l'administration municipale à faire une forte pression sur Québec pour l'élaboration puis l'instauration d'une taxe municipale pour contrer la spéculation. Cette taxe toucherait les propriétés qui sont revendues dans un délai de trois ans après achat. Son but serait de contrer une partie de la spéculation immobilière. Une telle taxe est paraît-il en place à Paris depuis un bon moment.

4 Nos actions en cours et notre échéancier

Nous proposons en terminant de promouvoir nos propositions par une présence active aux assemblées du Conseil municipal de Montréal. Nous voulons aussi les promouvoir par une présence active et une présentation de ce mémoire à la rencontre publique de la Commission des finances du jeudi 24 mai à 19 h.

Nous continuerons les échanges amorcés avec des contribuables et des groupes de contribuables d'autres quartiers de Montréal et d'autres municipalités du Québec, afin de susciter davantage d'intérêt public et d'échanges démocratiques sur ces questions et afin de développer des positions et des actions communes.

Nous demeurons disponibles pour maintenir des liens étroits avec des responsables d'associations de locataires et comités de logement ainsi qu'avec des regroupements de propriétaires occupants qui partagent nos points de vue. Et ce, tant au niveau de l'organisation d'assemblées publiques que de représentations ou d'actions.